



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 1 juin 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-06-141 / APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROSAIRE - ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES 161 ET 261**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a informé les dirigeants du ministère des Transports du Québec (MTQ) de son intérêt à effectuer l'entretien hivernal pour la saison 2026-2029 sur une portion des routes 161 et 261;

ATTENDU QUE pour entretenir la portion de Saint-Valère, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu;

QUE la Municipalité de Saint-Valère appuie la demande de Saint-Rosaire en lui cédant sa compétence pour effectuer l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) à compter de la saison 2026-2029, conditionnellement à ce que le ministère des Transports signe un contrat avec la Municipalité de Saint-Rosaire pour ces portions de routes.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **2 juin 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière